

Envoyé en préfecture le 15/06/2023 Reçu en préfecture le 15/06/2023 Publié le ID : 005-210501458-20230612-049_2023-DE

Contrat de prestation de services GESTION DE PARKING CAMPING-CARS

Entre les soussignés :

La Société:

SARL AIRESERVICES - ZAC DE COLGUEN - RUE VICTOR SCHOELCHER - 29900 CONCARNEAU

Légalement représenté par : Monsieur RIOU Armand (Gérant)
Qualifié de fournisseur dans la suite de ce contrat

D'une part, ET

Le Client:

Commune de St-Jean-St-Nicolas 2 place de la Mairie Pont du Fossé 05260 St-Jean-St-Nicolas

Légalement représenté par :

Qualifié de client dans la suite de ce contrat

D'autre part.

Il est convenu par la signature de ce contrat, ce qui suit :

ARTICLE 1: OBJET DU CONTRAT

Le présent contrat a pour objet la gestion de l'aire de service pour les véhicules de loisirs, situé sur la parcelle BC 306, lieudit « La Petite Iscle ».

ARTICLE 2: DURÉE

Le présent contrat est conclu pour une durée de 6 ans, à compter de la date de fin d'installation des équipements d'accès.

L'une ou l'autre des parties peut résilier le contrat par lettre recommandée avec accusé de réception en respectant un préavis de 3 mois avant la date d'anniversaire annuelle.

A la fin du contrat, ou en cas de résiliation anticipé, la gestion du matériel pourra être réalisée par la collectivité sans modification du matériel mis en place ou travaux supplémentaires.

SARL au capital de 15 244 €

SERET: 43370516700032 APE: 2712Z

TVA intra communautaire: FR96433705167



Envoyé en préfecture le 15/06/2023 Reçu en préfecture le 15/06/2023 Publié le ID : 005-210501458-20230612-049_2023-DE

ARTICLE 3: CONTENU DE LA GESTION

L'intégralité des recettes et taxes de séjours seront encaissées par la Société.

La Société assurera:

Gestion des recettes

- Edition de facture à l'usager à sa demande
- Gestion des réclamations usagers en temps réel
- Suivi financier
- Modification des paramètres

Assistance téléphonique aux usagers

Le centre d'appel d'assistance téléphonique multilingue est joignable 24h/24. Cette assistance aux usagers permettra :

- De solutionner les dysfonctionnements éventuels du système de paiement
- De guider les usagers :
 - pour l'utilisation des équipements
 - pour le paiement
 - pour la réservation des séjours
 - pour toute problématique rencontrée
 - La mise en place d'un service qualité
 - De gérer le suivi des réclamations, des réservations, des paiements, etc.
 - Gestion de la supervision

Assistance technique

La Société mettra en place une assistance technique 365 jours par an.

Une équipe technique aura notamment comme mission d'assurer à distance :

- La vérification journalière du contrôle d'accès
- La vérification des automates de paiement
- Le déblocage de la barrière
- Gestion des usagers (évacuation de l'aire en cas d'urgence...)

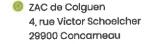
• Gestion commerciale

La Société assurera:

- Distinction sur la facture usager du tarif stationnement et tarif taxe de séjour
- Prise en charge des frais liés à l'interphonie (si installée)
- Gestion des réclamations usagers en temps réel
- Modification des paramètres
- Communication et promotion de l'aire
- Création d'une page web dédié
- Référencement google en 1^{ère} page
- Envoi régulier de Newsletters
- Campagnes et offres promotionnelles
- Présence sur salons
- Référencements sur les associations de camping-cariste
- Parution dans les magazines spécialisés
- Présence et animation sur les réseaux sociaux
- Vitrine pour les commerces locaux







SARL au capital de 15 244 € SRET : 43370516700032 APE : 2712Z TVA intra communautaire : FR96433705167



Envoyé en préfecture le 15/06/2023

Reçu en préfecture le 15/06/2023

Publié le

ID: 005-210501458-20230612-049_2023-DE

Mise à disposition de notre application Qipeo ... _:

- Référencement de l'aire sur l'appli
- Réservation-paiements en ligne
- Maintenance et mise à jour
- Frais de transaction
- Reversement trimestrielle des recettes par le biais de notre passerelle d'encaissement pour le compte de tiers
- Gestion des remboursements

La maintenance des équipements d'accès comprenant :

- 1 visite préventive annuelle
- Télémaintenance 7j/7
- Maintenance curative pièces et main d'œuvre illimitée (hors vandalisme, vols, incendie et catastrophes naturelles) dans un délai maximum de 48H.

La Société prendra aussi à sa charge la partie SOFT à savoir :

- Les frais de sécurisation des données bancaires (passerelle bancaire), mise à jour à distance (maintenance des serveurs pour les transactions bancaires).
- Les frais d'hébergement et de protection des serveurs informatiques déportés.
- Les sauvegardes des données (Sécurisation optimale, aucune perte possible de données)
- La conformité RGPD de l'ensemble du système et des données
- Les mises à jour des logiciels
- Les évolutions des logiciels

La Société prendra à sa charge aussi :

Les fournitures de consommables (papier thermique)

Le client aura notamment à sa charge :

- Les frais d'abonnement et de consommation : Electricité, eau, lignes ADSL
- Les frais liés aux eaux usées
- Les impôts et taxes, dont notamment foncier, locaux, ordures ménagères
- Les assurances en tant que propriétaire du terrain et des installations
- L'entretien de : la chaussée, de la voirie, des réseaux, des espaces verts, arbres et haies.
- Les opérations de déneigement ou de salage
- La maintenance curative pour vandalisme, vol, accident et catastrophes naturelles
- Le rechargement en papier thermique

Le détail des répartitions des missions figure en annexe 1

ARTICLE 4 : ACCÈS DU PERSONNEL À L'INSTALLATION

Le client s'engage à laisser au personnel de la Société, le libre accès à l'ensemble de l'installation telle que décrite dans l'ARTICLE 1 couverte par le présent contrat.

SARL au capital de 15 244 €

SERET: 43370516700032 APE: 2712Z

TVA intra communautaire: FR96433705167



Envoyé en préfecture le 15/06/2023

Reçu en préfecture le 15/06/2023

Publié le

ID : 005-210501458-20230612-049_2023-DE

ARTICLE 5: COUT DU CONTRAT

Formule de calcul:

Commissions AireServices = 28% sur l'intégralité des recettes HT.

Taux constant quelle que soit la période tarifaire, pas de franchise minimum appliquée.

A ce montant de commissions, une TVA de 20% sera appliquée par notre Société.

NB: TVA pouvant être récupérée par le Client si elle y est assujettie

ARTICLE 6: TARIFS APPLIQUES SUR L'AIRE

La tarification de l'aire est établie par le Client en début de contrat et annexé à celui-ci.

Chaque d'année, les tarifs peuvent être modifiés par le Client et doivent être transmis à la Société avec un préavis minimum d'1 mois avant leurs applications.

ARTICLE 7: CONDITIONS DE PAIEMENT

Le prix du présent contrat est facturé à chaque fin de trimestre. La première et la dernière échéance sera calculée au prorata temporis.

Les factures sont payables à trente jours de leur réception, net, comptant, sans escompte.

ARTICLE 8: RGPD

Nos deux établissements échangent dans le cadre du contrat qui nous lie des Données à Caractère Personnel. À ce titre, les lois Informatique & Liberté / RGPD nous ont amené à mettre en place différents éléments de conformité dont voici une synthèse.

- 1. Concernant l'identification des parties, Le dirigeant de la Société agit en qualité de RESPONSABLE DES TRAITEMENTS au sens RGPD (art. 24, 26, 28). Notre DPO est M. RIS de la société Auris Solutions joignable à l'adresse rgpd@auris-solutions.fr (art. 37).
- 2. Les catégories de données que nous sommes amenées à traiter sont détaillées dans ce contrat et les fiches de traitements liées. Elles concernent les usagers des aires de services, nos collaborateurs et les contacts administratifs de l'établissement du client (art. 28.3).
- 3. Nous ne transférons aucune donnée hors de l'Union Européenne (art. 28.3.a). L'utilisation éventuelle de services hors UE se fera en concertation avec vous. En dehors des éléments décrits dans ce contrat, nous intervenons uniquement sur demande documentée du client (art. 28.3.a)
- 4. Nous respecterons la confidentialité des données traitées (art. 28.3.b)
- 5. En cas de nécessité, nous apportons notre aide et assistance au client en matière de sécurité pour la partie vous concernant et pour une éventuelle demande d'exercice des droits (art. 28.3.e et 28.3.f).
- 6. Nous avons mis en place des procédures de gestion des droits RGPD et de traitement des incidents.
- 7. Nous veillons à appliquer les clauses RGPD de ce contrat à vos propres sous-traitants (art. 28.3.d)
- 8. Au cas où une demande d'exercice de droit liée à ce contrat vous serait adressée, vous devez nous en avertir et nous agirions en concertation (art. 28.3.a). Pour mémoire les huit droits RGPD sont accès, rectification, effacement, opposition, limitation du traitement, portabilité, décision automatisée, profilage.
- 9. En cas de constat d'un problème sur les données à caractère personnel vous concernant, vous en seriez informé dans les meilleurs délais. Ceci se ferait par tout moyen possible (téléphone habituel de contact, courriel, ...).
- 10. En cas de besoin d'analyse d'impact d'un traitement lié à ce contrat ou de consultation préalable de la CNIL, nous vous insupporterions aide et assistance selon des modalités concertées.



+33 (0)2 98 53 71 25

www.gireservices.com

aireservices@aireservices.com

ZAC de Colguen 4, rue Victor Schoelcher 29900 Concarneau SARL au capital de 15 244 €
SIRET: 43370516700032 APE: 2712Z
TVA intra communautaire: FR96433705167



Envoyé en préfecture le 15/06/2023

Reçu en préfecture le 15/06/2023

Publié le

ID: 005-210501458-20230612-049_2023-DE

11. Nous tenons un registre de traitement pour les opérations faites dans le cadre de ce contrat (art. 30.2)

SARL AIRESERVICES Mr RIOU Armand (gérant AireServices) Par délégation, Mr REBOURGEARD (Responsable Etudes AireServices)	
Frédéric	Signature numérique de Frédéric
REBOURGE	REBOURGEARD
ARD	Date: 2023.06.14 08:40:46 +02'00'
	Mr RIOU Armand (gérant Par délégation, Mr REBOU Etudes AireServices) Frédéric REBOURGE

Envoyé en préfecture le 15/06/2023

Reçu en préfecture le 15/06/2023

Publié le

ID: 005-210501458-20230612-049_2023-DE

Annexe n°1 Répartition des missions de gestion entre les 2 parties

DESIGNATIONS	Client	Aireservices
FINANCEMENT DES TRAVAUX ET DES EQUIPEMENT	rs	No.
Financement de l'intégralité des travaux et des	100%	
équipements		
SIGNALISATION AUTOUR DE L'AIRE		
Fourniture et installation d'une signalétique	100%	
directionnelle autour de l'aire		
ENTRETIEN ET MAINTENANCE DE L'AIRE		
Propreté	100%	
Espaces verts	100%	
Voierie / Déneigement / Désensablement	100%	
		100%
Entretien et maintenance des équipements		(hors vols,
techniques de l'aire (matériel d'accès - borne		vandalismes et
électrique - borne de vidange)		catastrophes
		naturelles)
Entretien du matériel hors les équipements ci-	100%	
nommés ci-dessus	10070	
ABONNEMENTS IMPOTS ASSURANCES		
Abonnements (EAU, ELECTRICITE,	100%	
TELECOMMUNICATION)		
Consommations (EAU, ELECTRICITE,	100%	
TELECOMMUNICATION)		
ADSL avec IP fixe dédié à l'aire	100%	
Taxes ordures ménagères et assainissement	100%	
Impôts fonciers	100%	
Responsabilité civile et professionnel fabricant		100%
Responsabilité civile et professionnel gestionnaire		100%
de parking et aire de stationnement		
Certifications ISO 9001 - CE - NF		100%
CONSOMMABLES (papier thermique)		
Papier thermique pour la centrale de paiement	Rechargemen t	Fourniture 100%





Envoyé en préfecture le 15/06/2023

Reçu en préfecture le 15/06/2023

Publié le



SECURISATION (y compris abonnements) 100% **Contrat SOFT** Sécurisation de la ligne ADSL pour paiements 100% sécurisés CB + frais de transaction bancaire Sécurisation du service de réservation en ligne via 100% appli Qipeo Protection des données dans le respect du RGPD 100% (Réglementation Générale de Protection des Données) **GESTION - EXPLOITATION ET SUPERVISION (*)** Service ouvert 24h/24 7j/7j du 1er avril au 30 novembre (**) sauf conditions météorologiques et 100% de sécurité Encaissement sécurisé des recettes y compris remboursement en cas d'annulation et de la taxe 100% de séiour 100% Suivi et sécurisation des paiements Assistance téléphonique multilingue des usagers dans le fonctionnement, l'utilisation du matériel, 100% indication du nombre de place restante en temps réel, réservations ... Assistance 24h/24 et 7j/7 Prise en main à distance du matériel, vérification 100% des données clients, ouverture et fermeture à distance de l'aire, Vérification journalière de bon fonctionnement du 100% matériel 100% Gestion des entrées et sorties 100% Appli Qipeo 100% Gestion des tarifs avec accord des 2 parties Gestion des évènements, paramétrages, gestion de 100% l'heure,... Sauvegarde des données, restauration,... 100% Gestion de l'évacuation de l'aire dans le cadre de 100% **PPRI** Diffusion aux usagers des disponibilités en temps 100% réel et système de réservation d'emplacement.





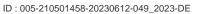
SARL au capital de 15 244 €
SRET: 43370516700032 APE: 2712Z
TVA intra communautaire: FR96433705167



Envoyé en préfecture le 15/06/2023

Reçu en préfecture le 15/06/2023

Publié le



GESTION COMMERCIALE - REFERENCEMENT ET PRO	MOTION
Suivi de qualité de service et relation client	100%
partenaire (enquêtes de satisfaction, rapport	
annuel, mise à jour)	
Promotion touristique de l'aire, de la commune et	100%
du territoire, en lien étroit avec l'office de tourisme	
communautaire	
Gestion commerciale :	
- Communication et promotion de l'aire	
- Création d'une page web dédié à l'aire	
- Référencement google en 1ère page	
- Envoi régulier de Newsletters	
- Campagnes et offres promotionnelles	
- Animation du réseau AireServices	
- Référencements sur les associations de	
camping-cariste	
- Parution dans les magazines spécialisés	
- Présence et animation sur les réseaux	100%
sociaux	
Suivi de votre aire sur nos réseaux sociaux	100%
(Facebook - Instagram - Twitter - Linkedin -	
Pinterest)	de Veire est deposé

(*) Un accès permanent et sécurisé sur le système de supervision de l'aire est donné au Client.

(**) Hors période d'ouverture de l'aire : le matériel devra obligatoirement être alimenté électriquement afin de préserver les composants électriques, électroniques et informatiques.

Encaissement, versement et facturation

Encaissement de l'intégralité des recettes de l'aire y compris les ventes depuis l'appli Qipeo	Société
Reversement des recettes de l'aire y compris ventes depuis l'appli	Trimestriel
Qipeo	
Périodicité de facturation du contrat de services	Trimestrielle

SARL au capital de 15 244 €

SIRET: 43370516700032 APE: 2712Z

TVA intra communautaire : FR96433705167